

<u>Nombre de membres</u>	Séance du 07 juin 2021
<u>en exercice:</u> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Chantal JEANSON LAMBERT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Hervé GAND, Guy LARDENOIS, Sylvie NICOLLE, Sebastien LAURENT, Hubert PILLOY
<u>Votants:</u> 8	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Kévin RAULET, Rachel BILLON
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Sylvie NICOLLE

Ordre du jour:

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2021
- 2 - PLUI : Enjeux du territoire
- 3 - Heures complémentaires secrétaire de mairie
- 4 - Renouvellement location en herbe des parcelles ZB 40 et ZB 37
- 5 - Cadeaux de naissance pour les enfants du village
- 6 - Organisation du bureau de vote
- 7 - Point sur les travaux en cours
- 8 - Questions diverses

Délibérations du conseil:

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 14 avril 2021

Aucune remarque, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

2 - PLUI : Enjeux du territoire

Mme le Maire présente la synthèse de la première phase de diagnostic du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui est achevée. Ce diagnostic a été présenté au Comité de Pilotage afin que soient validés les enjeux principaux du territoire.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de compléter le cahier d'intention en répondant à un certain nombre de questions visant à définir les enjeux du territoire sur le plan agricole, environnemental et socio-économique et foncier.

3 - Heures complémentaires secrétaire de mairie DE 2021 010

Par délibération en date du 17 décembre 2020, les membres du Conseil municipal ont décidé d'employer Mme Annick LARDENOIS, ancienne secrétaire de la Mairie de Seigneulles, afin d'assurer le secrétariat de la mairie jusqu'à la reprise de travail de Mme Elodie MALHOT-LEFRAND, pour une durée hebdomadaire de 4 heures.

Or, la réalisation de l'ensemble des tâches administratives nécessite davantage de temps que 4 heures hebdomadaires.

Mme le Maire propose de compenser les heures de travail supplémentaires effectuées par la secrétaire par une rémunération en heures complémentaires.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, sont favorables à la rémunération des heures complémentaires sur le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe occupé par Mme Annick Lardenois.

4 - Renouvellement location en herbe des parcelles ZB 40 et ZB 37 DE 2021 011

M. Frédéric FRANCOIS, domicilié à Seigneulles, a fait part du renouvellement de sa demande de location des parcelles en herbe ZB40 au lieu-dit « Closure » et ZB 37 « La Chalaide ».

Mme le Maire propose de renouveler le bail de location pour cette année 2021 au montant de 50 € chacune des deux parcelles.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent de renouveler, pour l'année 2021, le bail de location des parcelles ZB 40 au lieudit « Closure » et ZB 37 « La Chalaide », à M. Frédéric FRANCOIS pour un montant 50 € chacune des deux parcelles,
- Autorisent Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5 - Cadeaux de naissance pour les enfants du village DE 2021 012

Mme le Maire informe la naissance de 3 nouveau-nés dans la commune et propose aux membres du Conseil municipal d'offrir à chacun d'eux, et aux naissances à venir, une carte cadeau d'une valeur de 30 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité, acceptent d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 30 €auxnouveau-nés de la commune.

6 - Organisation du bureau de vote

Les élections départementales et régionales doivent se dérouler les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Madame le Maire informe que [La circulaire n° INTA2110958C](#) du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections précise qu'il convient de donner la priorité aux personnes déjà vaccinées pour la composition du bureau de vote.

Il est précisé que, dans le cas où il n'est pas possible de composer le bureau de vote uniquement de personnes vaccinées et de mobiliser uniquement des fonctionnaires communaux vaccinés le jour du scrutin, il est recommandé que ceux-ci réalisent des tests, qu'ils soient RT-PCR, antigéniques ou autotests.

Ces tests devront être réalisés dans les 48 heures précédant le scrutin. Leur réalisation relève de la responsabilité de la personne qui s'y soumet.

Les communes vont être dotées d'équipements spécifiques pour les bureaux de vote : autotests, masques, visières, gel hydro-alcoolique.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, 4 assesseurs minimum seront nécessaires.

Le planning du tour de garde du bureau de vote sera transmis à chaque conseiller municipal.

Une information sera diffusée auprès des habitants concernant l'organisation des élections à savoir que le port du masque sera obligatoire ainsi que dans un périmètre de 50 mètres autour du bureau de vote. Ils devront se munir de leur propre stylo et du gel sera mis à leur disposition.

Par ailleurs, Mme le Maire rappelle que la Commission de contrôle chargée de vérifier la régularité de la liste électorale, doit se réunir rapidement.

7 - Point sur les travaux

- **Installation d'un pylône de radiotéléphonie mobile**

Les travaux d'installation du pylône de radiotéléphonie mobile, sur la parcelle cadastrée ZB 40 au lieu-dit « La Closure », ont débuté. La dalle de béton est coulée et le pylône doit être installé pour le 25 juin.

- **Travaux de réfection de la porte de l'église**

L'église de la commune étant classée « Monument Historique », la réalisation de travaux est soumise à une certaine réglementation. En conséquence, il est nécessaire de s'assurer que les travaux envisagés pour restaurer la porte de l'église sont autorisés et qu'ils sont éligibles à l'octroi de subventions.

- **Aménagement de la place de la mairie**

Quatre projets d'installation d'une halle sur la place de la mairie ont été présentés par le CAUE. Deux d'entre eux ont été retenus en fonction de la configuration du terrain. Mme le Maire indique que trois architectes seront consultés leur demandant d'établir la demande de permis de construire ainsi que la maîtrise d'œuvre. Les propositions seront présentées en Conseil municipal afin de décider de l'offre retenue.

- **Travaux sur l'usoir rue de Bumont**

Les murs de la fumière situés 5 rue de Bumont sont construits sur la partie communale de l'usoir. Un courrier a été adressé à la propriétaire Mme Carole ANGELOT l'informant du souhait de la commune d'effectuer des travaux afin de sécuriser la place de la fumière.

Un constat d'huissier a été établi et un permis de démolition déposé.

Une invitation sera adressée à Mme Carole ANGELOT afin que la commune la tienne informée de l'avancée et de la teneur du projet.

- **Travaux de la fibre**

Les travaux de l'installation de la fibre sont en cours. ENEDIS va procéder au remplacement d'un certain nombre de poteaux électriques.

8 – Création de concessions « cavurnes » dans le cimetière DE 2021 013

Afin de répondre aux demandes des familles, Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de donner la possibilité d'aménager des cavurnes dans le cimetière. Chaque emplacement cavurne pourra être concédé en terrain nu pour la prise en charge directe par le concessionnaire (creusement de la concession pour recevoir au maximum 4 urnes et la pose au-dessus d'une plaque funéraire).

Ces monuments cinéraires permettraient aux familles des défunts de disposer d'un endroit de recueillement privé contrairement à un columbarium.

L'aménagement de cet espace pourrait se faire sur l'emplacement devenu trop étroit pour la pose d'un monument funéraire, et qui se juxtapose entre l'allée centrale et la concession A 18. La concession A 17 sera divisée en deux parties : A17a et A17b.

Mme le Maire propose de mettre la concession A18 en aménagement de deux cavurnes dont chacune des cavurnes mesurerait 0.80 m x 0.80 m avec une allée de 0.20 m entre les deux concessions.

Et propose de concéder les emplacements selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière pour une durée de 50 ans au tarif de 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la création de deux cavurnes, sur la parcelle A 17, soit A17a et A17b,
- Fixent les dimensions de chaque futures concessions à 0.80 m x 0.80 m pour la pose d'un cavurne,
- Fixent le tarif des concessions cinéraires « cavurnes » à 100 € pour une durée de 50 ans
- Autorisent Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'aménagement de cavurnes.

8 – vote de crédits supplémentaires DE 2021 013

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-450.00	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	450.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel de bureau et informatique	-300.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Mme le Maire clos la séance

Séance du 07 juin 2021

JEANSON LAMBERT Chantal Maire	GAND Hervé 1 ^{er} Adjoint	DOUILLET Olivier 2d Adjoint
NICOLLE Sylvie conseillère	DE MUER Jean François, Conseiller	PILLOY Hubert conseiller
BILLON Rachel conseillère excusée	LARDENOIS Guy Conseiller	RAULET Kévin conseiller excusé
LAURENT Sébastien conseiller		